

MAIRIE DE MISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE HAMEAU DES HOSTES/ N°2022-192

Le Maire de Mison,

Vu le code la voirie routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122, L2122-23, L2211-1, L2212-2, L2213-3, L2213-5 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat,

Vu la demande de l'entreprise AZUR TRAVAUX – 6 Allée des Tilleuls – 04200 SISTERON sollicitant une autorisation temporaire de voirie nécessaire aux travaux de raccordement au réseau électrique du hangar de M. FRANCOU Régis quartier des Hostes pour le compte d'ENEDIS,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1° :

En raison des motifs susvisés, des restrictions sont apportées à la réglementation générale de la circulation sur le territoire de la commune de Mison sur une portion du chemin communal « rue des Hostes » jusqu'à l'intersection avec la RD 4075, dans le hameau des Hostes à compter du **24/10/2022 pour une durée de 30 jours de 7 h 30 à 17 h 30.**

- Circulation sur chaussée rétrécie avec alternat manuel suivant le type et la situation de la voie en travaux.

- Route barrée selon l'avancement du chantier

- Vitesse limitée à : **30 km/h**

- Interdiction de **stationner** le long des voies et leurs abords

ARTICLE 2 :

La signalisation appropriée tant avancée que de position sera de la responsabilité de l'entreprise AZUR TRAVAUX, maître d'œuvre des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par ses soins. Elle devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier.

ARTICLE 3 :

Une pré-signalisation avec indication de distance sera installée aux intersections avec la RD 4075 et la VC 12, à chaque entrée du hameau.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier et à la porte de la mairie dès qu'il aura été rendu exécutoire.

ARTICLE 5 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire de la Commune de Mison sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché. Ampliation du présent arrêté sera transmise aux :

- Entreprise AZUR TRAVAUX chargée de l'exécution des travaux

Fait à Mison, le 21 septembre 2022

Le Maire,

R.GAY

Arrêté rendu exécutoire
Et affiché le 21 septembre 2022





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : AZUR TRAVAUX

Adresse : 6 Allée des Tilleuls

Code postal : 04200 Localité : SISTERON Pays : France

Nom contact : RENAULT Prénom contact : Daevy

Téléphone : 624472464 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : 2236096482.223601DAC02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 4075 Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : LES HOSTES OUEST

Code postal : 04200 Localité : MISON

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : EXTENSION RÉSEAU ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN POUR RACCORDEMENT PRODUCTEU

Date prévue de début des travaux : 24/10/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 24/10/2022

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Emplètement sur chaussée Largeur de voie maintenue 3.0

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) 1

(DAC P1 V5 v1.02)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : AZUR TRAVAUX

Adresse : 6 Allée des Tilleuls

Code postal : 04200 Localité : SISTERON Pays : France

Nom contact : RENAULT Prénom contact : Daevy

Téléphone : 624472464 Indicateur pays : +33

Fax : _____ Indicateur pays : _____

Courriel : d.renault@azur-travaux.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : 40035907

Fait à : PANTIN CEDEX Le : 09/09/2022

Nom : RENAULT Prénom : Daevy Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)